



Séance du Conseil général, 24 juin 2019

PROCES - VERBAL

- Président :** M. Stéphane Brammeier (PLR),
puis M. Silvio Da Pare (soc)
- Présents :** 36 membres du Conseil général (voir liste en annexe)
7 membres du Conseil communal
l'administrateur communal
- Excusés :** 5 membres du Conseil général (voir liste en annexe)

1. Appel, ordre du jour, procès-verbal de la séance du 11 mars 2019

L'ordre du jour est modifié dans le sens où le Conseil communal retirera du programme de la soirée le point 5c., relatif à une demande de crédit pour l'assainissement des buttes des cible-ries du Stand de Chantemerle.

Par ailleurs, M. **J.J. Wenger** (PLR) rectifie son intervention sous le point 4, lors de la séance du 11 mars 2019, affirmant que le diesel « est la seule technologie abordable » et non pas la meilleure technologie.

Une fois cette correction faite, le **procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 est accepté à l'unanimité.**

2. Informations du Président

RAS

3. Comptes 2018

Au nom du Conseil communal, M. **P. Bourquin** annonce un résultat positif du bouclage 2018, conséquence d'une augmentation des recettes fiscales, de la maîtrise des dépenses de

la Commune, dans la continuité des exercices précédents. Comme beaucoup de petites et moyennes Communes, nous avons quelques difficultés à appréhender correctement, au moment du budget, les recettes fiscales. Il faudra donc être très prudents lors de l'élaboration du budget 2020, rappelant que le budget 2019 était déficitaire. La réforme fiscale et de la péréquation aura un impact certain sur les prochaines prévisions.

La **Commission financière** a remis son rapport écrit qu'elle ne souhaite pas compléter.

A la réponse de Mme **V. Tissot** (PLR) de savoir ce qui différencie les charges et recettes extraordinaires du reste des écritures comptables, le Conseil communal indique que ces événements extraordinaires n'ont pas été budgétés et qu'ils ne surviennent en principe qu'une seule et unique fois.

Sur ce, **l'entrée en matière sur les comptes 2018 est acceptée à l'unanimité.**

Mme **C. Pancza Blanc** (Verts) remercie le Conseil communal des documents présentés et rappelle que la Commune ne dispose d'une marge de décision que sur environ 20% des charges. Elle demande toutefois sur quelle base les divers investissements sont pris en compte dans le calcul des indicateurs financiers (chapitre 6 du rapport du Conseil communal). Le Conseil communal répond qu'il est fait une différence, dans les investissements du patrimoine administratif, entre ceux qui sont financés par l'impôt, ceux qui sont à terme remboursés par une taxe ou une location (à l'exemple du service du gaz ou des bâtiments scolaires) et finalement ceux qui ont été désignés par le Conseil général comme état hors du calcul du frein à l'endettement (comme la construction de « Juliette »). Intégrer un tel investissement dans les calculs reviendrait à paralyser l'action de la Commune, qui ne pourrait plus investir dans d'autres domaines.

Au nom du groupe socialiste, Mme **B. Duvillard** exprime sa satisfaction au vu du résultat, mais demande que la question du taux d'imposition soit débattue, notamment dans l'optique de la réduction de la dette.

A titre personnel, M. **U. Kroll** (PS) félicite le Conseil communal et « son » équipe.

Pour le groupe Ralliement-Vert'libéraux RAVL, M. **C. L'Eplattenier** rapporte un examen attentif des comptes, qui a mis à jour un bénéfice important, le 13^{ème} d'affilée. Les charges communales sont maîtrisées, le Conseil communal doit être remercié. La dette de plus de CHF 9'200.- par habitant est et reste un souci, qui obligera à limiter les investissements à futur. Par ailleurs, les besoins en trésorerie doivent faire l'objet d'une meilleure maîtrise (SCI).

Le groupe PLR (Mme **S. Beshaj**) remercie le Conseil communal, et constate un bouclage bénéficiaire, alors qu'un déficit avait été budgété. Le groupe s'interroge sur les charges dites extraordinaires (réponse ci-dessus) et sur l'occupation du personnel du Chaudron Magique lorsque les enfants ne sont pas présents dans la structure d'accueil. Le Conseil communal (M. **T. Perret**) répond que le planning de l'occupation du personnel suit celui de la présence des enfants : le personnel a donc dans la journée des périodes sans travail.

Sur ce, **l'arrêté relatif au préfinancement du projet de rénovation douce du bâtiment Croix 4 est accepté par 29 voix favorables contre 2.**

Celui relatif au **préfinancement d'un projet de mobilité douce est aussi accepté par 30 voix favorables.**

Enfin, **les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité, sans opposition.**

4. Election du Bureau du Conseil général

M. **Silvio Da Pare** (soc) est nommé Président du Conseil général par acclamations. Le bureau du législatif communal se compose nouvellement comme suit :

		2018-2019		2019-2020
Président	plr	Stéphane Brammeier	soc	Silvio Da Pare
1 ^{er} vice-président	soc	Silvio Da Pare	ra-vl	Anna Bourquin
2 ^{ème} vice-président	ra-vl	Anna Bourquin	ve	Cloé Dutoit
Secrétaire	ve	Cloé Dutoit	plr	Christophe Leclerc
Secrétaire-adjoint	plr	Christophe Leclerc	soc	Anne Macherel Rey
Questeur 1		Pascal Devanthéry		Pascal Devanthéry
Questeur 2		Jean-Jacques Wenger		Christophe Leclerc

M. **S. Brammeier**, Président sortant, s'exprime en ces termes :

« *Chers amis conseillers communaux et généraux, Mesdames et Messieurs,*

Cela fait déjà 1 année que je siége en tant que Président au sein du Conseil Général, et oui le temps passe vite...très vite. J'ai énormément apprécié cette position car il est souvent difficile de bien comprendre le fonctionnement du Conseil Général en dehors de cette fonction.

J'habite à Corcelles-Cormondrèche depuis 25 ans, et je suis entré au sein du Conseil Général en 2004, soit depuis 15 ans et j'ai pu voir grandir notre Commune à vitesse grand V. En 1995 le nombre d'habitants était d'environ 3'600 personnes et aujourd'hui nous approchons à grands pas des 5'000 habitants, soit une augmentation de 35% en 25 ans ce qui prouve l'attrait incontestable de notre Commune ... et dès 2021 la population augmentera de 9 fois !!! Pour certains, enfin Neuchâtel comptera plus d'habitants que La Chx-de-Fds après toutes ces années d'attente interminables :-). Durant ces dernières années ou prochaines années à venir, énormément de changements se sont produits et se produiront, que ce soit au niveau communal...mais surtout lorsque le Nouveau Neuchâtel fera son apparition en 2021. Cette fusion devra être bien conduite, ceci en tenant compte des avis et propositions des citoyens concernés.

En effet lors d'un mariage, au début tout est magnifique mais rien n'est gagné. Il faut savoir entretenir une relation en y amenant chacun du sien, en sachant faire des concessions et surtout en y apportant ses propres idées car chaque idée est bonne à prendre ou du moins bonne à être étudiée, quel que soit sa position politique ou géographique.

Je tiens à remercier le bureau communal pour son travail et surtout notre administrateur Pierre Muhlemann avec qui j'aurai partagé cette année de présidence. La tâche qui lui est demandée n'est de loin pas facile et il a tjrs su mener son travail à bon escient.

Maintenant il est temps de céder ma place à mon ami Silvio da Pare à qui je souhaite bcp de plaisir en tant que Président de votre hémicycle. Voilà Silvio je te transmets le flambeau et le soin de mener les prochaines assemblées du Conseil Général sans trop t'attarder sur certains détails, qui souvent ne feront pas changer l'avis des conseillers généraux.

Je vous remercie toutes et tous pour votre investissement et votre contribution. »

Le Président élu succède donc à M. S. Brammeier, son contemporain, avec qui il partage la passion de la moto, mais aussi le respect de la parole de l'autre. Même s'ils sont politiquement opposés, les deux président travaillent pour le bien de la Commune et de ses habitants, loyalement. M. Da Pare remercie donc le Président sortant.

M. Da Pare mène son action politique avec conviction, s'engageant pour les plus faibles et le bien-être de la communauté, qui signifie vivre ensemble et qui est la somme de toutes les contributions personnelles. Il apporte son expérience de conseiller communal et général et désire un débat politique respectueux et ouvert. Il termine sur une phrase de Sandro Pertini, qui sera son leitmotiv durant son année de présidence : « Dico al mio avversario: io combatto la tua idea che è contraria alla mia, ma sono pronto a battermi al prezzo della mia vita perché tu la tua idea la possa esprimere sempre liberamente. »

5. Demandes de crédits

a. Rénovation douce Croix 4

Le Conseil communal (M. **F. Gretillat**) rappelle que la Commission « Infrastructures, Energie et Environnement » CIEE a pu s'exprimer sur le sujet au mois d'avril, et que ses doléances ont été prises en considération, notamment au titre des dépenses consenties pour ce projet. La rénovation a pour but d'améliorer l'accessibilité à tous les étages, de diminuer la consommation énergétique et d'augmenter le confort des utilisateurs. Des contacts ont été établis avec l'Unions des Sociétés Locales et des offres demandées à des entreprises spécialisées pour établir les devis. Le mandat d'architecture a fait l'objet d'un appel d'offres conduit par le bureau d'appui au maître de l'ouvrage, et c'est un bureau d'architectes de la Commune qui a été retenu. Accepter la demande de crédit permettra d'animer la vie locale et sportive.

M. **Y. Sauvant** (PLR) pose la question de l'accessibilité des locaux (réponse du Conseil communal : ascenseur desservant tous les niveaux).

M. **J.J. Wenger** (PLR) est conscient de la nécessité de rénover le bâtiment, mais critique l'utilisation future du bâtiment, idéalement placé entre les deux villages : un café, un restaurant, des magasins doivent trouver place dans ce bâtiment (réponse du Conseil communal : l'affectation future a été décidée de manière consensuelle avec les divers interlocuteurs des autorités communales).

Au nom du groupe de Verts, Mme **P. Perret** trouve que le projet est réussi et que le bâtiment mérite rénovation ; il doit être accessible à tous, WC compris. Cet endroit recherché doit être équipé d'une cuisine. Le toit du bâtiment doit être isolé et les vitrages remplacés. Par ailleurs, recréer l'ouverture au Sud dans la halle de gymnastique est indiqué. Enfin, le groupe constate

que l'installation de panneaux photovoltaïques, amortis entre 8 et 12 ans, n'est pas comprise dans le devis (Réponse du CC : le devis est très serré, et la production de Juliette permet d'approvisionner le bâtiment Croix 4. Par ailleurs, le Conseil communal espère vivement une modification de la loi permettant une connexion directe de tous les bâtiments publics sur la Rue de la Croix aux installations existantes, sans passer par le réseau.)

Mme **B. Duvillard** (soc) demande qu'elle est la fréquentation actuelle de la salle et demande à ce que les locations soient mieux définies (Réponse du Conseil communal : l'école ne veut plus occuper la salle de gym pour des questions de sécurité. Les plages de 16 à 22 heures sont occupées à plus de 80%. Deux sociétés louent la salle des spectacles, et d'autres manifestations y sont organisées de manière ponctuelle).

M. **U. Kroll** demande quelles mesures d'isolation sont prévues : toit ou isolation périphérique ? (Réponse du Conseil communal : l'isolation du toit et le changement des fenêtres apportent la plus forte plus-value).

M. **J.J. Wenger** (PLR) critique le fait que les habitants sont envoyés faire leurs courses à Peseux alors qu'un projet prévoyant magasins, café, voire appartement est idéalement situé dans la Commune.

M. **S. Cand** (soc) rappelle que l'investissement en panneaux photovoltaïques est rentable (2%) et rapidement amorti (16 ans).

Mme **P. Perret** (Verts) insiste sur le besoin de diversifier les sources d'énergie ; le projet d'installation de panneaux solaires, pour lequel son groupe dépose un amendement, doit être fait maintenant.

A la demande de Mme **A. Bourquin** (RAVL), le Conseil communal répond que le bâtiment ne bénéficie pas de la même protection que ceux sis en zone d'ancienne localité. Le bâtiment est compris dans une zone d'utilité publique.

L'entrée en matière sur le rapport est **acceptée par 21 voix favorables et 15 voix contraires**.

L'amendement des Verts, qui demande un complément à l'art. 1 de l'arrêté (« ... est accordé au Conseil communal la rénovation douce du bâtiment Croix 4 et *l'implantation de panneaux photovoltaïques sur son toit.* ») et une augmentation du crédit de CHF 830 à 875'000.-, **est accepté par 25 voix favorables et 11 voix contraires**.

Enfin, **l'arrêté amendé est accepté par 23 oui contre 12 non**.

b. Réfection d'un mur au Chemin de Bosseyer

Le Conseil communal (M. **T. Perret**) montre la distinction entre entretien courant des infrastructures routières et besoins d'investissements à financer par un crédit accordé par le Conseil général. Les examens montrent que le mur a été rehaussé, et que c'est ce rehaussement qui

pose désormais problème, avec le risque de voir le talus s'écrouler. Il tient, une fois les travaux accomplis, à arboriser le talus.

Au nom du groupe RAVL, M. **M. Lauenstein** demande à ce que tout soit entrepris, vu la pente du terrain, pour que les drainages en amont du mur soient suffisants et performants.

Pour M. **N. Guillaume-Gentil** (Verts), la nécessité d'intervenir est avérée (urgence, sécurité), même si un nombre impressionnant de m³ de béton seront coulés.

Vu la situation préoccupante, le PLR acceptera le crédit (M. **J.P. Wildhaber**).

Différer des travaux ne fera qu'aggraver le problème ; par ailleurs, l'impact financier du projet est minime (Mme **S. Gérard Mattson**, pour le groupe socialiste)

L'entrée en matière et l'arrêté sont adoptés à l'unanimité.

c. Extension des réseaux au Chemin des Villarets et à celui des Jopesses

Le Conseil communal (M. **T. Perret**) rappelle qu'il appartient à la Commune d'équiper la zone à bâtir. La construction de nouveaux immeubles d'habitation étant en cours, il convient d'intervenir.

Au nom du PLR, M. **J.P. Wildhaber** demande si les nouvelles dispositions légales autorisent l'approvisionnement en gaz. Le Conseil communal (M. **T. Perret**) avance que le gaz n'est pas la pire des énergies et qu'il y a un intérêt à étendre le réseau d'approvisionnement en possession de la Commune.

Les groupes socialiste (Mme **K. Tahara Dallais**), des Verts (M. **N. Guillaume-Gentil**) et du RAVL (Mme **A. Bourquin**) acceptent en grande majorité le rapport.

L'entrée en matière et l'arrêté sont adoptés à l'unanimité.

6. Demande de crédit complémentaire (art. 9 RCF) pour la protection des berges du Ruz-Châtru contre l'érosion – réfection et rallongement d'un collecteur de décharge servant d'exutoire à un déversoir d'orage

Le dossier est délicat (Conseil communal, par M. **T. Perret**), dans le sens où le projet est réalisé et où un dépassement de 33% du crédit accordé est constaté. Le Conseil communal a-t-il agi trop vite ? Les calculs des ingénieurs civils ont-ils été assez précis, les besoins correctement dimensionnés ? Force est de reconnaître que la complexité de la topographie dans les lieux d'intervention ne facilite pas la planification des travaux, et que, finalement, le brise-énergie nécessaire à l'installation est beaucoup plus important que les premiers calculs. Si le

système de contrôle interne a failli sur ce projet, les travaux ont toutefois été exécuté à satisfaction des autorités.

L'intervention dans le Ruz-Châtru est nécessaire, mais c'est la dernière fois que le Conseil général veut être saisi du dossier (M. **J.P. Wildhaber**, pour le groupe PLR).

Dépasser de près de 50% les coûts budgétés est important, il faut un meilleur système de contrôle interne, et des dispositions mises en place pour éviter la répétition des erreurs. Pour clore le dossier le groupe socialiste (M. **U. Kroll**) acceptera la demande de crédit.

M. **M. Lauenstein** s'inquiète des risques d'érosion qui pourraient endommager la route (Chemin des Malévaux). Le Conseil communal a pris le taureau par les cornes, et reconnaît des erreurs dans la gestion du dossier. Pour ce qui est par contre de la réalisation des travaux, il faut le féliciter ; il y aura moins de dégâts à futur en cas de forts orages.

Les Verts (Mme **P. Perret**) acceptent la demande, mais, vu la capacité limitée du Ruz-Châtru, insistent sur la nécessité de ne pas bétonner terrains agricoles et zones forestières.

Le Conseil communal informe que, dans la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des eaux, le Ruz-Châtru doit collecter la grande partie des eaux claires du Nord-Ouest de la Commune (« supercanalisation communale »). La mise en séparatif a une répercussion sur tous les cours d'eau. Divers travaux seront menés pour tenter d'améliorer la situation (captage des eaux de ruissellement des routes cantonales au Nord de la Commune, remise en service du bac de rétention du Cudret, travaux au Carrefour du Tilleul à Auvernier, etc.).

A la demande de M. **Y. Sauvant** de savoir ce qu'il adviendrait si l'entreprise en charge des travaux n'était pas payée, ou si le Conseil général refusait la demande de crédit complémentaires, le Conseil communal répond qu'en cas d'acceptation, le crédit est traité comme investissement, en cas de refus, le montant serait alors mis sur l'entretien courant des cours d'eau, au compte de fonctionnement.

L'entrée en matière et l'arrêté sont acceptés par 33 voix favorables, sans avis contraire.

7. Motion populaire « Pour le retour de la nuit »

Malgré la remarque de M. **J.J. Wenger** (PLR), disant que « on n'a plus les moyens de s'offrir la lumière », la **motion est acceptée sans débat.**

8. Motion Les Verts, radars sympathiques

Le Conseil communal (M. **D. Boillat**) n'est pas opposé à la motion. Il recherche déjà un modèle plus maniable que celui à disposition, très lourd. Mais il rend aussi les membres du Conseil général attentif à beaucoup d'affirmations exagérées sur la vitesse du trafic : un contrôle au

Chemin du Paradis montre une vitesse moyenne de 26 km/h, 85% des mesures étant inférieures à 32 km/h, 98.9% inférieures à 40 km/h et le « record » largement inférieur à 60 km/h.

Le groupe RAVL (Mme **E. Gretillat**) trouve le débat prématuré. Il faut attendre l'acquisition de nouveaux radars, les poser selon un programme annuel et un plan définis et analyser correctement les relevés.

Le groupe socialiste (Mme **C. Henguely**) accepte la motion et attend le rapport du Conseil communal sur les besoins en radars.

M. **S. Brammeier** (PLR) rappelle que, dès 2021, la Ville de Neuchâtel s'occupera de la gestion du trafic dans la Commune, et qu'il ne faut pas s'équiper maintenant.

La motion est refusée par 19 voix défavorables et 14 voix favorables.

9. Interpellation Les Verts, charte égalité salariale

2 millions de femmes ont participé à la « grève » du 14 juin. Les inégalités salariales restent marquées, les salaires des femmes étant de CHF 552.- et CHF 657.- inférieurs à ceux des hommes dans le secteur public resp. privé. La signature de la charte pour l'égalité salariale, comme l'a fait la Commune de Peseux, permettrait de soutenir les femmes dans leur action (Mme **C. Dutoit**, pour les Verts).

Le Conseil communal donnera sa réponse par écrit dans les délais prescrits.

10. Réponses à des questions

a. Téléphonie 5G dans la Commune

Les Verts (Mme P. **Perret**) est satisfaite de la réponse du Conseil communal ; celui-ci complète en indiquant qu'une demande de permis de construire pour une antenne est actuellement traitée au niveau communal (M. **D. Boillat**).

b. Chantier à Chantemerle

M. et Mme Brammeier sont satisfaits de la réponse du Conseil communal ; à la deuxième question, orale celle-ci, le Conseil communal répond que les lieux seront remis en état par l'entreprise de génie civil, qui participera aussi à un aménagement dans la place de jeux (M. **D. Boillat**).

c. Grève des femmes dans les services communaux

La grève a été suivie au sein de l'accueil parascolaire communale, pas dans les autres services communaux. Il a fallu un appui bénévole à l'accueil parascolaire pour suppléer le personnel gréviste (Mme **C. Hunkeler**).

11. Informations du Conseil communal

- La Fête scolaire du 28 juin 2019 cherche encore des bénévoles
- La Fête nationale aura lieu le 31 juillet à Chantemerle
- La pose de récupérateurs de balles à la ciblirie du Stand de Corcelles est actuellement discutée avec la Compagnie des Mousquetaires, société de tir locale
- Les analyses menées dans le bâtiment Av. Beauregard 64 ne rendent pas l'isolation périphérique du bâtiment indispensable, une aération correcte des locaux permet d'éviter les moisissures constatées dans le bâtiment
- La cuisine communale a de nouveaux clients, sur territoire de Pesieux ; la production quotidienne passe de 180 à 300 repas
- Le projet de fusion est piloté par un Comité de pilotage composé de 8 membres des Conseil communaux, soutenu par une douzaine de Comité de gestion thématiques ; un communiqué aux médias est en préparation
- Un plan énergétique pour des Communes à 2000 watts est en élaboration à l'échelle intercommunale

Fin de la séance à 22h10.

Liste de présence, 24 juin 2019 (séance n° 14 de la législature 17 - 20)

Attinger	Verena	E	Guye	Stéphane	E
Beshaj	Silvana	☑	Henguely	Catherine	☑
Borel	Jean-Claude	☑	Kroll	Ulrich	☑
Borloz	Patricia	☑	Lauenstein	Michaël	☑
Bourquin	Anita	☑	Leclerc	Christophe	☑
Bourquin	Luc	☑	L'Eplattenier	Claude	☑
Brammeier	Nicole	☑	Macherel Rey	Anne	☑
Brammeier	Stéphane	☑	Martin	Fanny	☑
Cand	Steve	☑	Mateescu Dall.	Ionica	☑
Capelli	Karin	E	Moro	Catherine	☑
Dallais	Philippe	☑	Pancza Blanc	Cécile	☑
Da Pare	Silvio	☑	Perret	Pierrine	☑
Desbaillet	Olivier	☑	Rapin	Esther	☑
Devanthery	Pascal	E	Sauvant	Yves	☑
Dutoit	Cloé	☑	Schneider	Ghislaine	☑
Duvillard	Béatrice	☑	Schwab	Sandra	☑
Gérard Mattson	Stéphanie	☑	Tahara Dallais	Kaori	☑
Gretillat	Elena	☑	Tissot	Vanessa	☑
Grosjean	Charlotte	☑	Wenger	Jean-Jacques	☑
Guillaume-G.	Nicolas	☑	Wildhaber	Jean-Pierre	☑
Guillén	José	E			

E: excusé, A: absent, D: démissionnaire